



Commission Nationale des Juges de France Section canaris couleurs



Les juges canaris couleurs se sont réunis le 13 septembre 2014. Ils nous prient de communiquer aux éleveurs les informations suivantes :

Info n°1 : Noir opale, brun opale, Mogno : Très important.

Le secrétaire de la COM a envoyé fin Août à tous les pays l'information selon laquelle le processus de reconnaissance du noir mogno et du brun mogno débutera à partir du mondial de janvier 2015. Reconnaissance comme nouvelle race, suite à une demande du Brésil datée de 2012. A partir de cette info nous en déduisons que nous devons nous adapter. Après discussion et étude du dossier présenté par le Brésil nous décidons avec application immédiate de considérer le Mogno comme différent de l'opale (au moins visuellement) et donc pour l'instant de les juger en classe D99. Nous décidons d'établir des critères d'identification stricts

Noir mogno : dessin strié gris plomb soutenu, pas de bleuté visible. Dessus des rémiges et rectrices plus foncé que le dessous. Pattes, bec et ongles noirs.

Noir opale : dessin strié gris noir, fond gris bleuté. Dessous des rémiges et rectrices plus foncé que le dessus ou à la limite dessus et dessous de même tonalité. Pattes, bec et ongles noirs.

Brun mogno : dessin strié brun-gris très soutenu, oiseaux très marqués. Dessus des rémiges et rectrices plus foncé que le dessous.

Brun opale : dessin strié brun-grisâtre, fond un peu plus clair. Dessous des rémiges et rectrices plus foncé que le dessus ou à la limite dessus et dessous de même tonalité.

Il est certain que tout cela est très délicat aussi bien pour le juge que pour les éleveurs concernés car beaucoup d'opales français sont plus ou moins imprégnés de mogno. Il est donc demandé à chaque juge d'être vigilant et très explicatif. Quand le juge déclassé un « opale typé mogno » et le bascule en D99, il faudra marquer sur la fiche « cet oiseau présente nettement des caractéristiques de mogno, différentes des exigences du standard COM du opale, le Mogno est en voie d'étude à la COM ». Ensuite l'oiseau est jugé et le juge inscrit des remarques pour conseiller l'éleveur.

Info n°2 : Fiches de jugement

Dès septembre 2014, les critères de jugement sont établis sous la forme d'addition de notes donc les anciennes fiches ne peuvent pas convenir. Il est donc **obligatoire** d'utiliser les nouvelles fiches (deux modèles sont proposés aux clubs). Les modèles sont téléchargeables gratuitement sur le site de la CNJF, page téléchargements.

Info n°3 : Classification canaris couleurs

Elle est complétée par addition de nos obligations réglementaires vis-à-vis de la COM et des standards actuels : suppression des classes noir ino, ajout des classes isabelle topaze, scission mâle / femelle en rubino mosaïque et lutino mosaïque. En revanche les autres modifications envisagées sont reportées à 2015 dans le cadre de la refonte globale de toutes les classes à l'UOF. La nouvelle classification « couleurs » est aussi téléchargeable sur le site de la CNJF, page téléchargements.

Cette classification s'applique dans les championnats régionaux et au National UOF. Pour les concours locaux d'autres classes peuvent être rajoutées si elles correspondent à des oiseaux qui ont un standard reconnu par la CNJF ou en étude à la CNJF.